

Revendications **FO Banques BNP PARIBAS** NAO SEPTEMBRE 2018

La première réunion de négociation concernant la rémunération des salariés a lieu le 26 septembre 2018.

Après l'annonce des bons résultats par le Directeur Général dans la presse et ses félicitations distribuées aux salariés, nous demandons à Monsieur BONNAFE de penser à eux.

Nous n'acceptons pas que le pouvoir d'achat (hors primes, intéressement, participation, incitations commerciales, variable de référence, bonus) régresse pour les salariés.

Nos effectifs à la baisse, la digitalisation, la croissance économique existante, doivent permettre de gommer l'effet taux bas qui nous est servi régulièrement pour légitimer des moindres mesures.

Pendant ce temps, les salariés ont subi :

- ✓ La suppression des primes de médaille du travail
- ✓ Le désengagement de la mutuelle sur certains actes avec une augmentation des délais « optique »
- ✓ La réforme des Incitations Commerciales et du variable

Tout cela contribue à un appauvrissement des salariés.

Diverses études (exemple ci-dessous) font apparaître BNP PARIBAS comme l'une des entreprises la moins plébiscitée par ses salariés sur ce point: (réf : UBS Les échos 07/06/2018).

Depuis 2013, date des dernières élections professionnelles

Augmentation pérenne	:	1,10%
Indice des prix à la consommation (tous ménages y compris tabac)	:	2,80%
Différence		- 1,70%



Smartphone



Internet

Délégation Nationale
32 rue de Clignancourt 75018 Paris ACI :CSDRCA1
Tél:01 40 14 38 24 Fax:01 40 14 60 05
Mail paris_irp_delegation_nationale_force_ouvriere@bnpparibas.com



Facebook



Twitter





Les revendications **FO Banques BNP Paribas** sont les suivantes :

I) Mesures générales :

- Une augmentation pérenne par tranche suivant le tableau ci-dessous :

< 35 000 €	1 450 €
35 001 à 45 000 €	1 250 €
45 001 à 55 000 €	1 050 €
55 001 à 75 000 €	850 €
> 75 000 €	620 €

- Une seule date de révision de situation, à savoir le 1^{er} Janvier
- La suppression des niveaux B et C
- L'ajustement annuel des salaires minimaux des cadres sur le plancher de la Sécurité Sociale.
- La mise en place d'une mesure systématique de rattrapage pour les salaires inférieurs au plancher de la Sécurité Sociale sur une période maximum de 5 ans.
- La **Révision de la grille des substances** minima et maxima (non revue depuis l'accord salarial du 9 novembre 2010)
- La modification des conditions d'accès à la commission paritaire de recours salarial

Pour l'ensemble des catégories :

« Diminuer d'une année les conditions d'accès à cette commission pour les Promotions ».

- L'instauration d'un variable de référence y compris pour les métiers qui vont disparaître



Smartphone



Internet

Délégation Nationale
32 rue de Clignancourt 75018 Paris ACI :CSDRCA1
Tél:01 40 14 38 24 Fax:01 40 14 60 05
Mail paris_irp_delegation_nationale_force_ouvriere@bnpparibas.com



Facebook



Twitter



II) Mesures annexes à la Négociation Collective sur la Rémunération (ex. N.A.O.) :

- Mise en place de la subrogation
- Revalorisation de la prime ASF
- Augmentation de l'enveloppe égalité professionnelle hommes/femmes avec présentation systématique aux O.S. des indicateurs retenus pour l'obligation de résultats dans ce cadre (LOI AVENIR PROFESSIONNEL DU 01/08/2018)
- Mise en place d'un forfait mobilité durable
- Revalorisation du salaire d'embauche des alternants.
- Adéquation de la politique de Revalorisation des salaires de l'ensemble des Métiers :
 - notamment ceux qui ont pris en charge de nouvelles responsabilités (les DIA, les Responsables de Domaines, les référents de BDDF opérations, ...)
 - ou qui sont les oubliés de la politique salariale de BNP Paribas (les femmes de ménage, les pompiers, ...).

Par la mise en place notamment d'un référentiel de métier, adossé à des règles de rémunération claires et partagées ».

Cette année encore les salariés ont fait preuve de professionnalisme et n'ont pas compté leurs heures, souvent au détriment pour certains de leur vie personnelle, afin de faire en sorte que le résultat soit au rendez-vous.

Leur investissement doit faire l'objet de mesures significatives.

Les représentants **FO Banques BNP Paribas** revendiquent des propositions sérieuses de la part de la Direction :

Une revalorisation des salaires et non pas une prime !

N'oublions pas qu'une prime est appréciable sur le moment, mais qu'elle ne rentre pas dans le calcul de nombreuses indemnités (retraites, maladie, etc...)

Il faut absolument que les salariés puissent améliorer leur pouvoir d'achat.

FO Banques BNP Paribas est à votre écoute pour toute



Smartphone



Internet

Délégation Nationale
32 rue de Clignancourt 75018 Paris ACI :CSDRCA1
Tél:01 40 14 38 24 Fax:01 40 14 60 05
Mail paris_irp_delegation_nationale_force_ouvriere@bnpparibas.com



Facebook



Twitter

